

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale extraordinaire (AGE) du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec tenue le mercredi 11 septembre 2024, en visioconférence - Zoom de 19 h 45 à 19 h 50.

55 membres, propriétaires et invités assistent à l'assemblée.

1. Mot de bienvenue par le président

La séance est ouverte à 19 h 45 par M. Gaétan Boudreault, président. M. Vincent Lévesque fait fonction de secrétaire.

Le président répète qu'en raison des normes sur la protection de la vie privée, il est nécessaire d'informer les participants que l'assemblée est enregistrée pour fins de rédaction du procès-verbal.

2. Lecture et adoption de la procédure d'assemblée

Le président demande aux membres une résolution pour adopter la procédure d'assemblée présentée lors de l'assemblée générale extraordinaire du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec, en changeant le mot *délégué* pour *membre*.

Il est proposé par M. François Bourbonnais, appuyé par M. Jean-Luc Laflamme et résolu à l'unanimité que la procédure d'assemblée soit adoptée.

Le président mentionne la présence de non-membres dans la salle virtuelle et précise que ceux-ci n'ont pas le droit de voter.

3. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'avis de convocation publié dans le journal *L'Information du forestier* de juin 2024. Il poursuit avec la lecture du projet d'ordre du jour publié dans le journal *L'Information du forestier* de juin 2024.

Il est proposé par M. Bruno Guillemette, appuyé par M. Rénauld Dumas et résolu à l'unanimité que le projet d'ordre du jour publié dans le journal *L'Information du forestier* de juin 2024 soit adopté tel que présenté.

4. Présentation et approbation du rapport financier au 31 décembre 2023

Le président rappelle que le rapport financier unifié a été présenté lors de l'assemblée générale extraordinaire du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec.

Il est proposé par M. Ludger Lambert, appuyé par M. Serge Gauvin et résolu à l'unanimité que le rapport financier au 31 décembre 2023 soit adopté tel que présenté.

5. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est 19 h 50 lorsqu'il est proposé par M. Rénald Dumas, appuyé par M. Denis Nadeau et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée.

Président

Secrétaire gérant

Le 12 septembre 2024